



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISSON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfacon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noiron :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) **Osselle-Routelle :** Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier :** M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSERRIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ,

Délibération n°2016/003156

Rapport n°3.12 - ZAC des Marnières - Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et du dossier relatif à la première enquête parcellaire

**ZAC des Marnières - Approbation du dossier d'enquête publique préalable
à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
et du dossier relatif à la première enquête parcellaire**

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|---|--|
| BP 2016 et PPIF 2016-2020 « AP-AE/CP Marnières » | Montant de l'AP-AE : 9 627 349 € Montant du CP 2016 : 1 640 205 € Opération sans incidence financière intégrée dans le traité de concession SPL Territoire 25 |

Résumé :

Suite à l'approbation du dossier modificatif de réalisation de la ZAC des Marnières et dans l'objectif de permettre la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement, le présent rapport a pour objets de valider le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC ainsi que le dossier relative à la première enquête parcellaire conjointe.

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil de Communauté du Grand Besançon est appelé à valider le dossier modificatif de réalisation de la ZAC des Marnières.

Parallèlement à la préparation du dossier de réalisation de ZAC, le Grand Besançon et Territoire 25, nouveau concessionnaire de la ZAC, ont engagé diverses démarches amiables en vue d'acquérir les terrains et propriétés nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement. Aussi, une grande partie des emprises de la ZAC est aujourd'hui maîtrisée par le Grand Besançon.

Toutefois, les premiers contacts laissent présager de réelles difficultés pour acquérir certaines propriétés par voie amiable.

Aussi, Territoire 25 et le Grand Besançon souhaitent mettre en place une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la totalité du périmètre de la ZAC.

La demande de DUP constitue le premier volet de la phase administrative de la procédure d'expropriation régie.

Le présent rapport a donc pour objets de :

- valider le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique établi par le concessionnaire Territoire 25 et d'autoriser le Président de la CAGB à lancer toutes les procédures en vue d'obtenir la DUP du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières,
- valider le dossier relatif à la première enquête parcellaire conjointe de la ZAC des Marnières.

I. Rappel du projet d'aménagement et des objectifs poursuivis

A/ Présentation rapide du projet

Le projet de ZAC Marnières s'inscrit dans le cadre de la requalification de l'entrée Est de Besançon et de la ligne de tramway en service depuis septembre 2014.

Le projet doit permettre la réalisation d'un programme à dominante commerciale et doit être considéré comme une opération de renouvellement urbain qui nécessitera d'engager de nombreuses déconstructions dans la partie Ouest. Il s'agira d'effectuer cette mutation en plusieurs phases intermédiaires espacées dans le temps afin de prendre en considération les modalités de transfert des activités actuellement en place.

Le programme global de construction de la ZAC porte désormais sur la création d'environ 37 000 m² de Surface de Plancher, soit moins de 22 000 m² de Surface de vente nouvelle :

- environ 15 000 m² pour le Retail Park Carrefour Property, soit 12 600 m² de Surface de vente nouvelle,
- environ 11 000 m² pour le Retail Park plateau haut, soit environ 9 000 m² de Surface de vente nouvelle,
- environ 8 000 m² pour le pôle Loisirs,
- environ 1 000 m² pour l'ilot Restauration Rapide,
- environ 1 000 m² pour le pôle Automobile,
- environ 700 m² pour le transfert de la SPA.

B/ Objectifs poursuivis et justifications de l'Utilité Publique

Le projet de ZAC des Marnières permet de répondre aux objectifs qui ont prévalu lors du lancement de l'opération :

- produire un parti d'aménagement destiné à requalifier l'entrée d'agglomération et à assurer le développement commercial de la zone (renouvellement urbain et paysager),
- s'inscrire dans le fonctionnement à court, moyen et long terme de l'entrée Est de l'agglomération, en cohérence avec le programme de travaux déjà réalisés par la CAGB,
- assurer le fonctionnement de la zone commerciale, grâce à des aménagements routiers adaptés au trafic qui sera généré par les nouvelles surfaces commerciales,
- prendre en compte les modes de déplacement doux et la ligne de tramway,
- permettre la réalisation de l'opération d'aménagement en plusieurs phases afin de traiter le cas particulier de chacun des occupants actuels du site.

L'aménagement de la zone des Marnières participe à la requalification de l'entrée Est de Besançon par la mise en œuvre d'une opération d'ensemble comprenant l'amélioration des aménagements routiers, l'intégration de la ligne du tramway du Grand Besançon, le traitement paysager de la zone et la réalisation d'un programme structuré à dominante commerciale.

La ZAC des Marnières permettra principalement de répondre à l'objectif de rééquilibrage de l'armature économique et commerciale de l'agglomération bisontine avec la création d'environ 37 000 m² de surfaces à dominante commerciale. La ZAC des Marnières sera alors, au même titre que les secteurs de Valentin au Nord et Châteaufarine à l'Ouest, un espace commercial majeur de l'agglomération.

De plus, le projet contribuera à la création d'emplois.

Le schéma d'aménagement global du site s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des interventions réalisées par la CAGB au niveau de l'entrée Est de l'agglomération et permet une requalification et une amélioration du paysage de la zone et de l'entrée de Ville.

Le fonctionnement de la ZAC sera assuré grâce à des aménagements routiers spécifiques qui permettront de sécuriser et de fluidifier le trafic. Il s'agit en plus de la contre allée de l'entrée ouest, de la création d'un carrefour à feux au lieu-dit "Port Arthur" qui permettra une meilleure accessibilité à la ZAC et à la commune de Chalezeule depuis l'Est ainsi qu'un meilleur accès sur la Route Départementale.

Les problématiques relatives aux circulations des modes doux sont prises en considération. La présence du tramway permet par ailleurs un report modal attendu de la clientèle.

Le schéma d'aménagement retenu permettra la réalisation de l'opération de ZAC des Marnières en plusieurs phases, échelonnées sur 10 ans. Ceci permettra de traiter, dans une démarche concertée, le cas particulier de chacun des occupants actuels du site.

La ZAC des Marnières est une opération d'ensemble permettant une cohérence architecturale en lien avec l'hypermarché en place. L'insertion de l'opération dans son environnement est traitée de façon détaillée dans l'étude d'impact jointe en pièce n°6 du dossier d'enquête publique.

Pour répondre précisément aux enjeux de développement économique et aux objectifs définis dans les documents de planification, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'a donc pas d'autres alternatives foncières crédibles aux terrains situés dans l'assiette du périmètre de la DUP. En effet, aucune autre réserve foncière permettant de répondre à la problématique n'a été constituée afin de réaliser ce projet dans des conditions équivalentes, d'autant que sa localisation à cet endroit précis est un des piliers de l'utilité publique.

Le projet rend donc nécessaire la maîtrise foncière des terrains privés situés dans le périmètre de l'opération

II. Composition du dossier et objet de la DUP ZAC des Marnières

A/ Composition du dossier d'enquête publique de la DUP

Le dossier d'enquête publique de la DUP ZAC des Marnières est composé de pièces suivantes :

1. Document mentionnant les textes régissant l'enquête publique et indiquant les modalités d'insertion de cette enquête dans la procédure administrative ainsi qu'une délibération de l'organe délibérant de la collectivité à l'initiative du projet
2. Une notice explicative pour démontrer l'utilité publique du projet
3. Le plan de situation
4. Le plan général des travaux
5. Le plan délimitant le périmètre de la DUP
6. Une note décrivant les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
7. L'appréciation sommaire des dépenses/acquisitions
8. L'étude d'impact

B/ Objet de la DUP et de la première enquête parcellaire

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC des Marnières portera sur la réalisation des travaux et l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement des Marnières.

La SPL Territoire 25 mènera les acquisitions et les expropriations correspondantes.

La Déclaration d'Utilité Publique est sollicitée pour traiter les divers aléas fonciers du projet. Toutefois, compte tenu du phasage du projet d'aménagement de la ZAC des Marnières et de l'état d'avancement des négociations amiables, le Grand Besançon et Territoire 25 envisagent de mettre en place plusieurs enquêtes parcellaires.

L'enquête publique relative à la première enquête parcellaire sera menée conjointement à l'enquête publique de la DUP.

**Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP du projet de la ZAC des Marnières ainsi que le dossier relatif à la 1^{ère} enquête parcellaire font l'objet de documents annexes.
Transmis uniquement sous forme dématérialisée,
ils sont consultables et/ou transmissibles au format papier sur simple demande.**

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la composition du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de la ZAC des Marnières à Chalezeule,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer toutes les démarches et procédures visant à obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC des Marnières,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC des Marnières au profit du concessionnaire, la SPL Territoire 25, et à diligenter l'enquête publique préalable,**
- **approuve le premier dossier d'enquête parcellaire de la ZAC des Marnières,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à ces procédures,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique et la procédure d'enquête parcellaire.**

Pour ~~extrait~~ conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité